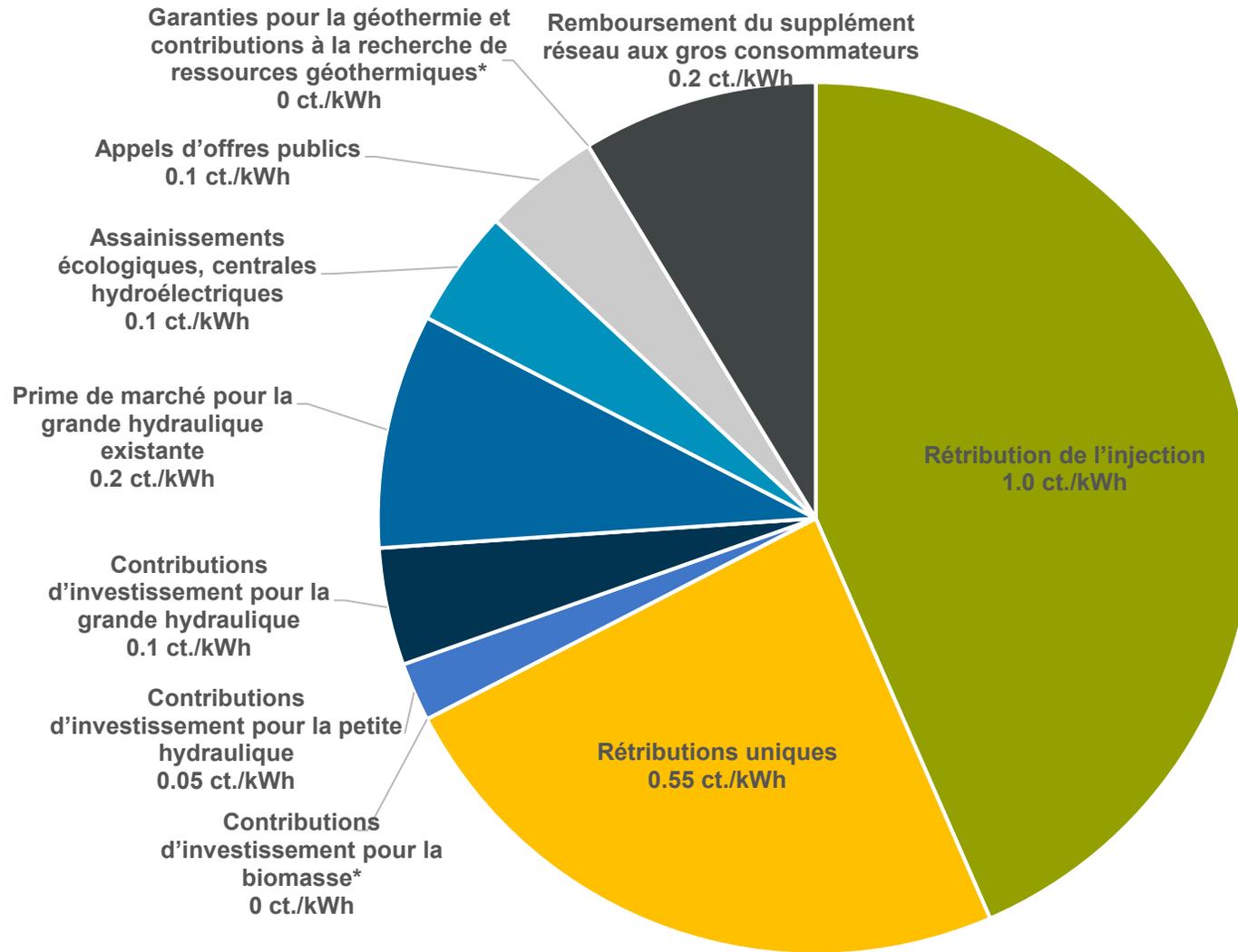


# Graphique sur les affectations du fonds alimenté par le supplément

23 octobre 2019



\*Les contributions d'investissement pour installations à biomasse et la promotion de la géothermie seront financée par des réserves existantes.